

Classes d'échafaudages roulants et charges admissibles

La norme NF EN 1004 prévoit la répartition des échafaudages roulants en 2 classes, en fonction des charges admissibles par les planchers. Les charges sont exprimées en décanewtons par m².

CLASSE	CHARGE EN daN/m ²
2	150 daN/m ² uniformément répartis sur un plancher
3	200 daN/m ² uniformément répartis sur un plancher

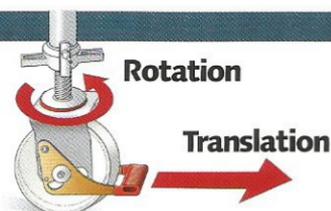
Efforts horizontaux

La norme NF EN 1004 prévoit également la résistance au vent des échafaudages roulants :

- Un vent de 45 km/h (10 daN/m²) pour une hauteur plancher de 8 m maximum,
- Un effort horizontal de 30 daN si la longueur plancher est < 4 m,
- Un effort horizontal de 2 x 30 daN si la longueur plancher est > 4 m.

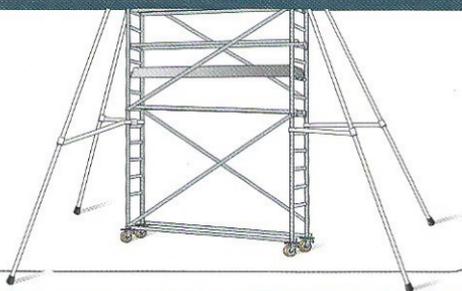
LES ROUES

Elles sont équipées d'un système de blocage, en rotation et en translation.



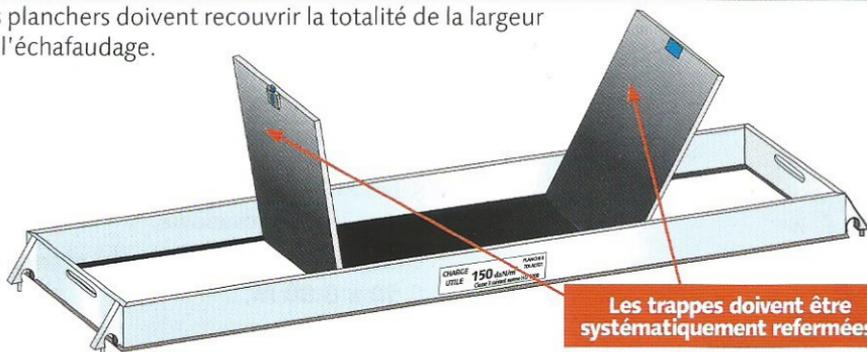
STABILITÉ DE L'ÉCHAFAUDAGE ROULANT

La stabilité d'un échafaudage roulant est garantie par la mise en place de stabilisateurs. Pour l'installation des stabilisateurs, se référer à la notice des fabricants.



LES PLANCHERS PRÉFABRIQUÉS À 2 TRAPPES

Les planchers doivent recouvrir la totalité de la largeur de l'échafaudage.



Les trappes doivent être systématiquement refermées.